

INTRODUCTION

Le 13 janvier 888, Charles le Gros meurt, brisé par une longue maladie et fragilisé dans son pouvoir par ses Grands. Avec lui disparaît l'Empire carolingien classique, celui que Charlemagne avait édifié un siècle plus tôt et dont le maître se prétendait à la fois le continuateur de Rome et le protecteur de la chrétienté occidentale.

À vrai dire, en 888, il y avait bien longtemps que l'Empire était lui aussi malade et confronté à des négociations permanentes avec sa haute aristocratie. Dès la mort de Charlemagne, certains de ses conseillers avaient voulu remettre en question l'unité des territoires rassemblés. Dans les années 830, l'Empire avait failli éclater sous la pression des rivalités entre Louis le Pieux et ses fils. Certes, en 843, lors du partage de Verdun, un compromis avait été trouvé : chacun des mâles légitimes de la famille royale (Lothaire, Louis le Germanique et Charles le Chauve) avait reçu un royaume en pleine souveraineté, tandis que seul l'aîné d'entre eux, Lothaire, s'était vu reconnaître le droit à porter le titre impérial. L'unité symbolique avait ainsi été sauvegardée, par une collaboration politique théorique entre les trois souverains. Le règlement de 843 avait toutefois entraîné une grave crise institutionnelle, au cours de laquelle la royauté perdit beaucoup de ses pouvoirs au profit des Grands. Il n'est ainsi pas anodin qu'en 879, le comte de Provence Boson réunisse une assemblée de fidèles pour se faire octroyer le titre de roi. Boson tirait là les conséquences logiques de l'affaiblissement du pouvoir royal et de la montée en puissance des princes territoriaux. La réponse carolingienne à cette « sédition avortée » fut certes violente, mais la reconstitution d'une véritable unité impériale, sous un souverain unique, semblait impossible, lorsqu'en 884 une série d'accidents dynastiques laissa Charles le Gros, fils de Louis le Germanique, en position d'unique Carolingien en âge de régner. Après quelques négociations, les aristocraties régionales acceptèrent de le reconnaître comme maître de l'ensemble de l'Europe franque.

En janvier 888, la disparition de Charles le Gros met fin à un demi-siècle de constructions carolingiennes. Tout d'abord, l'Europe se cloisonne. L'Est et l'Ouest du monde franc, notamment, s'engagent dans des destinées différentes. Les penseurs les plus pragmatiques doivent oublier (provisoirement, au moins) le vieux rêve de rétablissement de l'Empire de l'an 800, qui animait tous les compétiteurs des luttes du IX^e siècle. En second lieu, le sang de Charlemagne est presque épuisé. Ne restent de la dynastie carolingienne qu'un enfant, Charles le Simple, et un bâtard, Arnoul de Carinthie. Dans ces conditions, l'appartenance à la famille royale cesse d'être l'unique condition d'accès au trône et le principe électif revient en force pour désigner le souverain. En Bourgogne et en Francie de l'Ouest, des Grands tentent leur chance ; certains parviennent à s'établir et à faire souche. Enfin, la mort de Charles le Gros ouvre largement la voie à la voie aux vellétés de domination des puissants, plus ou moins freinées jusqu'ici par le prestige de la dynastie impériale. Presque partout, les principales prérogatives royales sont revendiquées et assumées par les grands aristocrates,

avec le concours plus ou moins appuyé d'une noblesse de moindre rang, d'origine locale. Alors que l'on enterre Charles le Gros dans le vieux monastère de Reichenau, le monde carolingien, tel qu'il existait sous Charlemagne, s'efface avec lui.

Le changement politique de 888 accompagne la naissance d'une société nouvelle, que l'on qualifie souvent de civilisation « féodale ». Marc Bloch a consacré de longues pages à démontrer le caractère malheureux de ce terme de « féodalité », consacré par un usage long mais trompeur. En effet, l'Europe qui émerge à l'issue du processus de recomposition des pouvoirs n'a pas pour fondement unique le « fief », symbole de la nouvelle noblesse laïque. Certes, seigneurs et chevaliers jouent un rôle important dans l'encadrement de la société. Mais des autorités anciennes continuent d'exister, notamment celles du roi ou de l'empereur. De plus, le terme de « féodalité » tend à faire oublier la place centrale que le christianisme occupe dans l'Europe du Moyen Âge central. Car si l'Église a parfois souffert de l'effacement des structures carolingiennes, elle en a également profité. Enfin, le monde « féodal » (si l'on accepte de retenir le mot) ne saurait être décrit comme un simple affrontement entre différents pouvoirs, le roi contre les seigneurs, les clercs contre les laïcs. Au contraire, les acteurs, issus du même milieu social, l'aristocratie, collaborent, ils s'influencent et, même s'ils entrent parfois en conflit, ils entretiennent des liens constants, faits de compromis et de négociations. Les X^e-XI^e siècles voient ainsi l'apparition d'un ordre complexe, différent de celui de l'Empire carolingien, mais sans doute aussi cohérent, un « ordre seigneurial » (D. Barthélemy). L'année 888 fait donc entrer dans une ère de recomposition des rapports de force et de pouvoir, de réagencement des autorités par le biais de compromis où la domination résulte avant tout de sa reconnaissance par ceux qui y sont soumis.

Cet ordre nouveau passe, d'abord, par la redéfinition des rapports entre les hommes. Les anciennes formes de désignation des représentants de l'autorité souveraine disparaissent et se trouvent remplacées par de nouvelles relations contractuelles. Parallèlement, le système de la *villa* tardo-antique évolue pour déboucher sur le système de la seigneurie dans le courant du X^e siècle. Dans tous les cas, les liens d'homme à homme deviennent déterminants dans l'expression de la domination, principal critère retenu par Marc Bloch pour apprécier la mise en place d'un nouveau modèle de société. L'époque féodale se résumerait à la généralisation d'un système de dépendance, que cette dernière soit « honorable » (celle du vassal envers son seigneur) ou « déshonorante » (celle du serf envers son seigneur). Ces liens s'ancrent dans le droit, mais également dans un ensemble de gestes, de signes et de rituels.

Une telle transformation oblige les contemporains à réévaluer la nature des pouvoirs que l'on appelle aujourd'hui « publics ». La notion d'État (*Respublica*), centrale dans la pensée du IX^e siècle, se trouve désormais discutée à tous les niveaux. Doit-on maintenir un empereur et, si tel est le cas, avec quels pouvoirs ? Un roi peut-il continuer d'administrer la justice et de distribuer les charges publiques ? À l'échelle locale enfin, le pouvoir de juridiction appartient-il à ceux qui l'exécutent, notamment aux maîtres des forteresses qui sont à la tête de seigneuries châtelaines ? Conflits, compromissions ou recours aux textes savants servent alternativement à discuter, à perpétuer ou à régler ces débats.

L'effacement des cadres du monde carolingien oblige également l'Église, en tant qu'institution, à se (re)définir. Dans un contexte de forte imbrication des sphères laïque et ecclésiastique à la fin du IX^e siècle, l'Église était à la fois un enjeu et un instrument de pouvoir aux mains de l'aristocratie, qui la peuplait de ses rejetons. Divers cas de figure et plusieurs stratégies sont dessinés par la suite. L'institution ecclésiastique peut,

comme au temps de Charlemagne, rester soumise à un souverain qui nomme les évêques et définit lui-même la discipline ecclésiastique. Tel est le cas de l'Église impériale ottonienne. Mais les membres de l'institution peuvent également se rapprocher des nouveaux pouvoirs locaux qui, sans manquer nécessairement de piété, l'intègrent dans leurs stratégies de domination des hommes et des espaces : c'est le cas de figure le plus courant dans les royaumes de France et de Bourgogne au X^e siècle. Il arrive aussi que le monde ecclésial revendique son indépendance, voire tente de s'imposer comme un véritable pouvoir, comme le font les moines réformateurs du X^e siècle et les papes promoteurs de la réforme de l'Église, qualifiée improprement de « grégorienne ». Une telle ambition nécessite une reconstruction intellectuelle de l'ordre idéal de la société. Il faut aussi élaborer une nouvelle éthique des membres de l'Église qui soutienne sa prétention à l'autorité. Dans une telle quête d'autonomie, l'institution ecclésiale risque la rupture avec les pouvoirs qui, traditionnellement, la protègent et l'encadrent. C'est ce qui arrive lors de la « Querelle des investitures », dans le dernier tiers du XI^e siècle, point d'aboutissement du programme « grégorien » qui voit l'affrontement du pape et de l'empereur autour des nominations épiscopales. Mais la transformation risque aussi de s'accompagner de conflits internes, si ses membres ne parviennent pas à s'entendre sur une nouvelle morale, peu à peu définie comme inhérente à leur fonction.

Au Moyen Âge central, les membres de l'Église, qu'ils soient clercs ou moines, cherchent assurément à encadrer la société et, dans la mesure du possible, à la diriger, une prérogative du monde aristocratique dont ils sont issus. Les projets de réforme de l'institution ecclésiale ne s'élaborent donc pas sans les laïcs ou contre leur volonté, mais plutôt avec leur soutien, notamment lorsqu'ils appartiennent à la noblesse. Ce mouvement répond également aux attentes, toujours changeantes, des fidèles qui participent au renouvellement des structures cléricales. Car les laïcs des X^e-XI^e siècles attendent de leurs pasteurs qu'ils leur donnent les moyens de parvenir au paradis : la pénitence, la donation, l'oblation, le pèlerinage, le retrait au monastère sont autant de possibilités. Peu à peu, les plus ardents des chevaliers espèrent même obtenir plus qu'une simple place parmi les élus du Paradis ; ils prétendent à la sainteté, et la guerre sainte, la croisade ou l'érémitisme extrême leur sont proposés.

Dans la vie quotidienne, l'Église n'offre pas seulement des remèdes pour l'âme. En imposant des limites chrétiennes à la violence, en encadrant les laïcs et en bâtissant des seigneuries ecclésiastiques ou monastiques, elle affirme sa vocation à diriger les hommes, en régulant les conflits dans un monde en recomposition. En manipulant le sacré, elle entend exercer une autorité légitime et universelle dans une société marquée par la dissémination du pouvoir. Aussi est-il bien rare de voir des laïcs refuser ou contester l'encadrement proposé par les clercs ; le conflit, lorsqu'il a lieu, a plutôt trait à la forme ou au rythme de la réforme.

Pour être ordonnée, la civilisation féodale n'est pas pour autant monolithique. Entre la Francie de l'Est (la Germanie) et la Francie de l'Ouest (la France), les modèles politiques et sociaux diffèrent sensiblement. Dans la zone médiane, un petit royaume de Bourgogne voit également le jour, qui se trouve soumis aux influences de ses deux puissants voisins ; vivant plutôt dans l'orbite française au X^e siècle, il passe en 1032 sous le contrôle des empereurs saliens. Plus largement, chaque région vit des expériences originales, parfois au détriment du vieux sentiment d'unité du monde franc.

La civilisation du Moyen Âge central connaît aussi des évolutions chronologiques indiscutables. En 888, la plupart des structures carolingiennes sont encore présentes ; en 1110, on ne les distingue plus. Plus largement, le début du XII^e siècle est marqué

par une série de tournants importants, représentés par quelques dates symboliques. En Germanie, l'accord de Sutri (1111) semble entériner, pour un temps, la victoire du pape sur l'empereur dans la Querelle des investitures. En France, Louis VI le Gros monte sur le trône (1108) et son règne annonce le déclin des pouvoirs châtelains. Le monachisme connaît également une période de transition. Le dernier grand abbé de Cluny, Hugues de Semur, meurt (1109) et sa disparition s'accompagne d'une crise des donations. Presque simultanément, un jeune chevalier nommé Bernard de Fontaines entre comme moine dans l'abbaye de Cîteaux (1112), où une spiritualité nouvelle est en train de voir le jour. Pour l'Occident, s'ouvre alors une ère nouvelle, que l'on nomme parfois la renaissance du XII^e siècle.

Cette remarque amène à réfléchir à la pertinence des césures que l'on choisit de retenir au sein de la période étudiée. En Germanie, des transformations majeures semblent s'opérer à l'aube de la période ottonienne, vers 930-940, puis dans la seconde moitié du XI^e siècle, où la difficile gestion de la réforme dite « grégorienne » marque un tournant majeur pour l'Empire. En France, la question est beaucoup plus débattue. Longtemps, le modèle d'une « mutation féodale » autour de l'an Mil a été soutenu, dans la continuité des thèses proposées par Georges Duby. Aujourd'hui, une telle rupture est largement remise en cause, à partir d'éléments qui méritent d'être réexaminés.

Car l'histoire n'est pas une discipline immobile et ses résultats ne sont jamais figés. Nos connaissances évoluent grâce à une meilleure maîtrise des sources, notamment grâce aux progrès des sciences auxiliaires telles que la diplomatique ou l'archéologie. La discipline historique progresse également grâce à l'apport constant de problématiques nouvelles, qui peuvent être proposées par le droit, la sociologie ou l'anthropologie. Ces dernières, par exemple, insistent sur le rôle essentiel des échanges, des gestes et des symboles, qui permettent à une société d'être à la fois unie et hiérarchisée. De telles démarches, même si elles doivent être utilisées avec prudence, ne doivent pas être négligées.

Insistons donc sur le fait que, pour le Moyen Âge central, l'étude des forces d'encadrement ne saurait se résumer à une description de trois institutions (l'État, l'Église, l'aristocratie) qui proposent une vision du monde. De 888 à 1110, aucun pouvoir n'impose jamais à lui seul son ordre à la société. C'est au contraire dans les relations entre les différents acteurs, parfois conflictuelles mais jamais interrompues, que l'on peut saisir la forme et l'originalité de la société féodale.